

ABONNEMENT

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 JUIN

PRÉVISIONS FANTASISTES

Le budget de 1889 n'est pas encore déposé, mais on a déjà quelques renseignements de ce qu'il sera. On devine bien qu'il ne contiendra aucune de ces réformes que le parti radical indique comme très faciles à réaliser tant qu'il est dans l'opposition, et qu'il se garde d'appliquer lorsqu'il arrive au pouvoir.

Ce n'est donc pas à ce point de vue que le budget de 1889 nous semble étrange, c'est par la fantaisie qui préside à l'évaluation des ressources avec lesquelles le gouvernement prétend faire face aux dépenses projetées.

Un gouvernement économe et prévoyant limiterait ses dépenses au chiffre de ses recettes, mais nous savons que le gouvernement de la République n'est ni économe ni prévoyant. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter sur ce point.

Un gouvernement fort, assuré de s'appuyer sur l'assentiment de la majorité de la population, n'hésiterait pas, devant la nécessité, à lui démontrer, de dépenses nouvelles, à proposer soit de nouveaux impôts, soit le relèvement de certaines taxes, ce qui est d'ailleurs la même chose; mais le gouvernement actuel sait bien que ce serait là pour lui un jeu extrêmement dangereux. Il n'a garde de s'y risquer.

Il faut cependant trouver des ressources, au moins sur le papier. C'est ici qu'apparaît l'esprit ingénieux de M. Peytral qui garantit des dépenses certaines par des recettes absolument fantastiques.

Tout d'abord, il suspend l'amortissement des obligations sexennaires qui pour 1888 avait déjà été abaissé à 14 millions. C'est-à-dire qu'au lieu de payer à présentation les billets qu'il a souscrits, l'Etat renouvellera ses billets. Il n'en devra pas un sou de moins, au contraire, puisque l'intérêt des sommes par lui empruntées s'augmentera en raison du temps de prorogation de l'échéance, mais il reportera ces charges sur les années futures. Le pays n'aura pas moins de charges, on espère seulement qu'il ne le comprendra pas tout de suite. C'est tout ce qu'on désire.

Les quatorze millions ainsi furtivement obtenus ne sauraient suffire. Il faut en trouver trente-six autres. Ce sera l'affaire des plus-values.

Ces plus-values elles-mêmes se divisent en deux parties.

On compte d'abord trouver vingt-deux millions par ce qu'on appelle « la progression normale des recettes ». Comment peut-on savoir qu'on aura précisément vingt-deux millions de progression? C'est une hypothèse pure. Les probabilités sont pour que le chiffre soit notablement inférieur. Mais là, c'est comme pour les obligations sexennaires, on verra plus tard.

Reste quinze millions qu'on compte trouver, grâce au mouvement d'affaires qu'occasionnera nécessairement l'Exposition de 1889.

On remarquera qu'il pourrait fort bien arriver que l'Exposition fût ajournée, soit volontairement, soit par les circonstances. On ne doit pas non plus oublier que l'abstention à peu près générale des nations étrangères enlèvera beaucoup d'éclat à l'Exposition et affaiblira par suite le chiffre des affaires auxquelles elle pourra donner lieu. Non-seulement donc le chiffre de quinze millions est prévu d'une façon tout-à-fait arbitraire, mais la recette elle-même est purement hypothétique.

Ainsi, d'un côté, des dépenses non-seulement certaines, mais dont on a systématiquement atténué l'importance.

D'un autre côté, des recettes absolument hypothétiques, calculées sur des éventualités dont la réalisation est bien moins que certaine.

La réalité, c'est que le budget de 1889 est présenté en déficit de cinquante millions et qu'il est probable que ce déficit sera plus considérable encore, les dépenses devant être plus fortes qu'on le prévoit et très probablement les recettes prévues inférieures au chiffre qu'on s'imagine.

ERNEST BAUDOIN.

Dans son discours de Marseille, M. Floquet, l'homme de France qui manque le plus de tact, a parlé de la guerre de 1870, promettant que ce qui a été fait à cette époque, on le recommencerait à l'occasion!

« ... Non, a-t-il dit, ce n'est pas l'anarchie qui nous menace. On la verrait bien le jour où quelqu'un voudrait nous réduire à la nécessité de défendre notre patrie. Alors apparaîtrait bien vite notre unité patriotique; elle défendrait la patrie comme elle a défendu le territoire national en 1792, et comme, dans les circonstances où le désespoir paraissait permis, elle a défendu l'honneur national en 1870. »

Ainsi, vienne le danger... et l'on recommencera 1870-71!

C'est bien toujours la théorie des légions qu'on forme en frappant du pied et des armées qui terrassent l'Europe dès qu'on leur joue la Marseillaise!

Un peuple peut s'épuiser dans les convulsions de la guerre civile et de la guerre religieuse, dès que l'étranger paraît, on court à la frontière et on reconduit, la baïonnette dans le dos, les Prussiens à Berlin, les Autrichiens à Vienne, les Italiens au-delà des Alpes.

Floquet appartient à cette école qui ne croit pas à la vertu des longues préparations, à la nécessité des caisses de guerre bien remplies.

Il entretient la légende que la République a sauvé « l'honneur » de la France par la Défense des avocats à la Cour d'appel qui s'étaient emparés du Pouvoir, sans délégation et sans mandat: Jules Favre, Jules Ferry, Crémieux, Léon Gambetta, Laurier, Jules Cazot.

Hélas! ils ont « défendu l'honneur », ces intrépides avocats, en supprimant le suffrage universel, en envahissant toutes les préfectures, toutes les places.

Ils ont « défendu l'honneur » à Marseille en s'entre-tuant pour occuper la préfecture et la mairie, où l'on faisait servir les fonds des bureaux des mœurs, aux bombances de M. Esquirois.

Ah! oui, ils l'ont « défendu, l'honneur », les Démocrates! Et si Floquet promet aux Prussiens qu'à l'occasion c'est de la même manière que sera défendu le territoire, nos ennemis non qu'à se réjouir.

Mais les Français laisseront-ils aux affaires cette faction néfaste?

Cela ne nous semble pas possible.

Le sentiment du danger donnera aux citoyens le courage nécessaire pour en finir avec ces Républicains qui poussent l'aveuglement jusqu'à se vanter de nos divisions, et à présenter l'Anarchie qui nous dévore comme une preuve de notre vitalité et un gage de notre union aux jours du péril.

Journalistes français expulsés de Berlin

M. de Bonnefon, correspondant du Gaulois, et M. Jules Ranson, correspondant du Matin, ont reçu de la préfecture l'ordre de quitter Berlin.

On suppose que l'expulsion de M. de Bonnefon a été motivée par des articles publiés sur l'armée allemande à la suite de voyages antérieurs à Berlin.

En ce qui concerne M. Ranson, il serait expulsé à cause de ses relations avec les médecins anglais et pour les articles qu'il a publiés sur eux.

L'Événement demande des représailles:

« M. le ministre de l'intérieur se décidera-t-il à user de représailles? La plupart

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE IV

La fuite

(Suite)

Ansillet, Louis, au comble de l'épouvante, revint sur ses pas, traversa la levée, passa au milieu des charrettes et des bestiaux, au risque de se faire écraser cent fois et redescendit enfin le sentier en courant.

L'eau était rapidement montée dans cet intervalle. Elle avait envahi les deux tiers du sentier. Il se formait çà et là des courants rapides et dangereux. Une écume jaunâtre, agitée par le vent, rendait déjà la marche difficile et périlleuse.

Mais Louis ne connaissait pas d'obstacle et voulant, à tout prix, retrouver sa mère et sa fiancée qu'il croyait cernées dans quelque coin par l'inondation, il allait, il courait au plus vite en descendant le sentier dont on ne voyait plus les limites.

Bientôt, il eut de l'eau jusqu'aux genoux, puis jusqu'aux hanches, puis enfin jusqu'aux coudes

et, le courant le soulevant, il dut se mettre à la nage.

De temps à autre il criait:

— Ma mère!... Charlotte!...

Mais il n'entendait que le vent qui, pour toute réponse, lui apportait les clapotements des vagues, le sifflement sinistre des courants; les cris des riverains, les mugissements des bestiaux et, de temps à autre, le bruit sourd de quelque maison qui s'abîmait dans les eaux.

Le courage du jeune homme s'exaltait dans cette recherche. A tout prix, au prix de sa vie, il voulait sauver sa mère et sa fiancée.

Il nageait avec désespoir, au milieu de ce limon fangeux qui l'aveuglait, et déjà il apercevait les maisons des Sablons qu'il avait quittées une demi-heure auparavant.

Tout à coup, ses pieds s'embarassèrent dans un buisson au-dessus duquel il passait. Les épines s'accrochèrent à ses vêtements qui déjà le gênaient beaucoup, et s'entrelacèrent dans ses jambes. Louis fit un violent effort pour se dégager, et ne réussit qu'à s'enfoncer davantage.

Bientôt, vaincu par les éléments, à demi étouffé par l'écume et par le vent, voyant la mort venir sans espoir de l'éviter, il invoqua Dieu pour lui-même et pour sa fiancée, et jeta un dernier regard autour de lui.

De tous côtés, l'infortuné n'aperçut que les flots

soulevés qui heurtaient les arbres et les maisons, passaient en s'arrondissant comme des croupes de marsouins sur les buissons, et paraissaient s'avancer vers lui pour l'engloutir.

Il ne se soutenait plus qu'en agitant les bras, mais déjà la fatigue l'emportait. Il se sentait couler.

Alors Louis, que tant de liens rattachaient à la vie: la jeunesse, l'amour, l'avenir heureux qui brillait devant lui le matin même, Louis poussa un cri de détresse qui retentit au loin:

— Au secours! au secours! à moi!

Puis, n'entendant rien et hors d'état de continuer la lutte, il ferma les yeux et se prépara à mourir.

Au loin, les rumeurs s'élevaient de plus en plus fortes à mesure que le flot atteignait de nouveaux territoires et envahissait de nouvelles communes.

Tout à coup, derrière les buissons, parut une élégante barque de pêche, montée par un enfant qui, n'ayant pas la force de pousser lui-même son embarcation, la laissait aller au fil de l'eau, en s'écartant seulement, à l'aide du gouvernail, des épaves qui obstruaient le courant.

L'enfant, qui avait entendu appeler au secours, poussait des cris confus pour signaler l'approche de sa barque.

Louis l'entendit, comme on entend dans les

rêves les voix des personnages créés par notre imagination, mais il n'eut pas la force de répondre. Ses mains ne le soutenaient plus que machinalement.

Heureusement, l'enfant avait de bons yeux. Il vit ce corps qui flottait déjà sur l'eau et, s'armant d'une rame qu'il appuya contre les arbres, il parvint jusqu'à Louis et le reconut aussitôt.

— Comment, c'est vous, monsieur Duparc! prenez vite cette rame et montez dans la barque.

Instinctivement, les doigts du jeune homme se crispèrent sur la rame de l'enfant, et Louis, soulevé, respira un instant. La vie rentra en son corps épuisé, et avec elle les forces disparues. Quelques secondes après, aidé par son jeune sauveteur, Louis saisissait les bords du bateau, s'arrachait violemment au buisson et tombait enfoncé, épuisé, au fond de la barque.

Il était sauvé!

Pendant plus de cinq minutes, le jeune homme resta couché, immobile, les yeux fermés, la bouche entrouverte. L'enfant, penché sur lui, souriait, car il voyait les couleurs vives reparaitre sur le visage de son ami. Et c'était, au milieu du chaos de la nature, un touchant spectacle que celui de cette petite barque s'en allant au gré de flots, portant cet enfant agenouillé près de celui qui paraissait être son frère aîné.

A la fin, Louis ouvrit lentement les yeux, e

des correspondants allemands à Paris adressent à leurs journaux les articles les plus injurieux et les plus violents contre la France et son gouvernement.

« Quelques-uns d'entre eux sont du reste connus comme des agents à la solde du chancelier et attachés au service des renseignements. Depuis longtemps déjà ils auraient dû être expulsés de France ! »

Même note dans l'*Intransigeant* :

« Quels qu'en soient les motifs avoués ou secrets, l'arrêté d'expulsion est un outrage direct à nos nationaux, à la France.

« Déjà, les mesures prises à notre égard en Alsace-Lorraine étaient et sont toujours des vexations. Eh bien ! il serait temps de répondre aux procédés de M. de Bismarck par des procédés semblables. Il y a en France, et notamment à Paris, des correspondants de journaux allemands. Individuellement, ce sont peut-être d'honnêtes gens, mais ils sont solidaires des méfaits de leur nation, de leur gouvernement.

« Deux journalistes français ont été expulsés d'Allemagne : expulsions de notre pays deux journalistes allemands. »

Le XIX<sup>e</sup> Siècle fait les réflexions suivantes :

« Une vingtaine de correspondants de journaux de premier ordre, français, anglais, italiens, hongrois, autrichiens, russes, ont été expulsés, dans les vingt-quatre heures, de Berlin, durant les six dernières années.

« Toutes ces petites vexations, ces violences ne suffisaient cependant pas à faire prévoir que la police allemande s'en prendrait à des journalistes venus pour quelques jours, afin de remplir une mission qui était en elle-même une sorte d'hommage rendu à la mort du souverain de l'Allemagne. »

## INFORMATIONS

### L'ÉLECTION DE LA DORDOGNE

Le général du Barail, président du Comité central impérialiste, ancien ministre de la guerre, a été choisi par le comité de la Dordogne comme candidat aux prochaines élections législatives.

Il s'agit, comme on sait, de remplacer le général Boulanger qui a opté pour le Nord.

Le général du Barail, auquel on a télégraphié cette nouvelle de Périgueux, a, assure-t-on au *Figaro*, accepté la candidature.

D'autre part, le général Boulanger a reçu des électeurs de la Dordogne qui sont venus l'entretenir de cette même élection législative du 15 juillet.

Ces délégués lui ont proposé la candidature de M. Georges Thiébaud qui, on se le rappelle, a fait élire le général en Dordogne, le 8 avril dernier.

Voici le texte exact du télégramme que le nouvel Empereur d'Allemagne a envoyé à M. Carnot, en réponse au télégramme de condoléance que celui-ci lui avait adressé :

« Je m'associe pleinement aux vœux que M. le Président de la République forme pour le maintien des bonnes relations de la France et de l'Allemagne. »

GUILLAUME.

Le président Carnot s'est obstinément refusé à donner communication à la presse de son télégramme à l'Empereur d'Allemagne.

Quelques dates curieuses :

L'empereur Frédéric était né le 18 octobre, anniversaire de la bataille de Leipzig. Il est mort le 15 juin, anniversaire de la mort de son cousin Frédéric-Charles, le général qui assiégea Metz, et il a été enterré le 18 juin, anniversaire de la bataille de Waterloo.

C'est à Wilhelmshöhe, près de Cassel, que l'impératrice Victoria, veuve de l'empereur Frédéric III, va se retirer avec ses trois filles.

C'est à Wilhelmshöhe, on ne l'a pas oublié, que Napoléon III passa les mois de captivité qui suivirent la bataille de Sedan.

### LES CONSERVATEURS EN BELGIQUE

Heureuse Belgique ! Elle a, comme nous l'avons dit, complété par son scrutin de ballottage le succès qu'elle avait déjà remporté huit jours auparavant.

En effet, la liste catholique et conservatrice a passé tout entière : huit candidats pour le Sénat et seize pour la Chambre ont été nommés.

Le seul candidat libéral qui ait été élu est M. Buls, l'honorable bourgmestre de Bruxelles, dont l'esprit sage et pratique, doublé d'une réelle habileté administrative, fait presque un conservateur, ou tout au moins une exception dans son parti.

## L'EXIL

Le *Soleil* prépare pour dimanche matin un supplément illustré gratuit qui sera remis à tous ses lecteurs, acheteurs ou abonnés.

Ce numéro exceptionnel de quatre pages contiendra deux magnifiques gravures représentant, l'une, les Adieux de Monseigneur le Comte de Paris au château d'Eu, lors de son départ pour l'exil, le 24 juin 1886 ; l'autre, le Prince debout sur la passerelle du *Victoria*, qui va le conduire en Angleterre, saluant le drapeau français hissé sur son ordre au mât du vapeur. Ses lecteurs y trouveront également un des portraits les plus ressemblants du Comte de Paris.

Le *Soleil* reproduit dans ce beau supplément, qui portera le titre : L'EXIL, les principaux incidents du départ de Monseigneur le Comte de Paris.

Pour répondre au désir exprimé par un grand nombre de ses lecteurs voulant répondre autour d'eux ce supplément, notre confrère a pris les mesures pour assurer un tirage considérable qui permettra de livrer l'*Exil* à un prix aussi réduit que possible, malgré les frais considérables qu'entraîne

l'exécution d'un numéro contenant d'aussi belles illustrations :

400 exemplaires, franco en gare. 3 fr.

1.000 — — — — — 30 fr.

Envoyer à l'administration du *Soleil* un mandat-poste.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Il est question d'une réforme qui serait fort appréciée par le commerce et même par les particuliers, en matière de correspondance télégraphique. Il s'agirait d'admettre tout expéditeur de télégramme à affranchir lui-même sa dépêche avec des timbres-poste ordinaires et à la jeter dans une boîte spéciale, placée à la porte du bureau, sans être obligé de « faire queue » au guichet.

Par ce moyen, les maisons de commerce, et d'une manière générale toutes les personnes qui peuvent avoir à expédier à certaines heures de la journée un certain nombre de télégrammes, auraient toutes facilités pour les remettre sans perte de temps. Comme on ne procède pas autrement pour les lettres, on cherche vainement quelles objections pourraient être faites à ce système et l'on est en droit de s'étonner qu'une idée si simple et si pratique n'ait pas été appliquée depuis longtemps.

Puisque l'on prépare des réformes, nous en signalerons une encore, qui est de la plus extrême urgence. Ce serait la réduction de la taxe des dépêches à destination de l'Indo-Chine.

Sait-on que pour envoyer une dépêche au Tonkin il en coûte 7 francs 48 centimes par chaque mot ? L'adresse la plus laconique coûte déjà 35 ou 40 francs. On ne peut expédier une dépêche un peu explicite sans dépenser 150 ou 200 francs. Or, il est des circonstances très pénibles et douloureuses pour les familles, la mort d'un père, d'une mère ou quelque autre grand malheur, qui exigent une correspondance rapide et plus nette que la langue souvent énigmatique des télégrammes. Cette exagération du tarif télégraphique est un accroissement d'ennuis et de souffrances pour nos soldats et nos marins du Tonkin, comme pour leurs familles, en même temps qu'un obstacle au développement des relations commerciales et à tout essai de colonisation.

### MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre dans le Square, dimanche prochain 24 juin, à 8 heures 1/4 du soir.

#### Programme

1. Marche des Drapeaux..... SELLENICK.
2. L'Eclair, fantaisie..... HALÉVY.
3. Rêve de Flamme, mazurka..... BLÉGER.
4. Les Mousquetaires au Couvent, fantaisie..... VARNEY.
5. La Malle des Indes, galop..... BLÉGER.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Jeudi prochain, 28 juin, partira de Saumur, à 9 heures 1/2 du matin, un pèlerinage se rendant à l'église du Sacré-Cœur à Angers.

Les pèlerins seront de retour à Saumur à 6 heures 49 du soir.

Le prix des places est de 3 fr. Il y aura des voitures réservées pour les pèlerins à l'aller comme au retour.

Ceux qui désirent faire partie de ce pèlerinage sont priés de s'adresser sans retard à la cure de leur paroisse.

CONFÉRENCE AGRICOLE. — M. Morain, professeur départemental d'agriculture, fera les conférences ci-après :

A Doué, le 2 juillet (sur la vigne) ;  
A Montreuil-Bellay, le 3 juillet (sur la vigne).

COUR D'APPEL D'ANGERS. — L'appel des Ursulines de Grenoble contre le jugement du tribunal d'Angers est venu hier jeudi devant la Cour.

Le *Ralliement* et le *Patriote* ont été condamnés chacun à l'insertion de l'arrêt dans le *Patriote*, le *Petit Patriote*, le *Ralliement* et l'*Indépendance*.

### LA DÉFENSE NATIONALE

Le conseil d'administration du comité du monument de la Défense nationale vient de décider que le programme du concours con-

cernant l'exécution, dans tout son ensemble, des travaux pour l'érection du monument destiné à perpétuer et glorifier le mémoire des soldats et marins tués en 1870-1871, en combattant pour la défense de la patrie, sera très prochainement livré aux études et au talent des architectes et artistes français.

MM. les maires des villes et communes de France sont instamment priés de vouloir bien adresser leur subvention au siège du comité, 242, boulevard Voltaire, à Paris, et d'y faire réexpédier des listes de souscription avec le montant des sommes recueillies dans leur localité.

On annonce le mariage de M<sup>lle</sup> de Maillé, fille de la duchesse de Maillé de la Tour-Landry, avec le comte de Fleury, qui sera célébré, vers le milieu du mois d'août, à Châteauneuf-sur-Cher.

### LE DROIT DES PAUVRES A POITIERS

La représentation de M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt a failli ne pas avoir lieu hier soir à Poitiers, et cela, non par la volonté de M. Simon qui dirige la tournée dramatique dans laquelle figure le célèbre artiste, mais par le fait des exigences du Bureau de bienfaisance.

On aura peine à croire en effet, dit le *Journal de la Vienne*, que dans une ville qui offre aussi peu de ressources que la nôtre, où les distractions sont excessivement rares, le Bureau de bienfaisance soit aussi apte à demander des sommes ridicules pour le droit des pauvres.

L'administrateur de la troupe Simon, étant allé demander au susdit Bureau, combien il entendait prélever sur la recette, il lui fut répondu par ce chiffre exorbitant : 300 FRANCS.

TROIS CENTS francs ! tandis que, à Angers, par exemple, où il y a un vrai théâtre où l'on peut faire des recettes de 5 à 6,000 francs, le Bureau de bienfaisance ne demande que 100 francs ; qu'à La Rochelle on ne demande que 75 francs, à Rochefort que 80 francs ! etc., etc., c'est tout simplement de l'aberration.

L'administrateur de M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt a offert 150 francs, ce qui était déjà exagéré, et, devant la résistance inexplicable du Bureau de bienfaisance, il était décidé à faire apposer sur les affiches une bande qui n'eût pas été à la louange de cet établissement, et à dire à M. Simon de brûler Poitiers.

Et que fut-il arrivé ? C'est que le public poitevin eût été privé d'une représentation de M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt ;

Et qu'au lieu d'avoir 150 francs, les pauvres n'auraient rien eu du tout.

Enfin, la réflexion ayant porté fruits, le Bureau de bienfaisance a cédé, ce en quoi il a fait preuve d'esprit.

Tout est bien qui finit bien, mais c'est égal, il nous semble que c'était bien mal comprendre l'intérêt des pauvres que de se montrer aussi exigeant. Si le Bureau de bienfaisance continuait ses errements, il finirait par faire oublier aux directeurs de troupes de passage le chemin du théâtre de Poitiers, et ce serait fâcheux.

### UN ENFANT BRÛLÉ PAR SA MÈRE

Un infanticide, commis dans des conditions épouvantables, vient d'avoir lieu à Neuville.

La nommée Angèle Bault, âgée de 33 ans, domestique, a brûlé dans sa cheminée l'enfant qu'elle venait de mettre au monde.

Cette mère dénaturée a été écrouée hier à la maison d'arrêt de Poitiers.

### ON DEMANDE DES ROSIÈRES !!

Il paraît que les jeunes filles de la ville de Tours ne sont plus aussi empressées que jadis à venir solliciter de la municipalité anti-cléricale les 1,040 fr. attribués chaque année à la rosière qui consent à se laisser marier par devant M. le maire, le 14 juillet, jour de la fête dite nationale.

En effet, M. le maire vient d'envoyer au *Journal d'Indre-et-Loire* la note dont le texte :

Mairie de Tours  
Rosière de 1888

Le maire de Tours a l'honneur de rappeler que, suivant l'usage, une somme de 1,040 fr. est attribuée chaque année à une rosière qui se marie le 14 juillet, jour de la fête dite nationale.

Les demandes d'inscriptions doivent être déposées à la mairie de Tours, bureau de l'état-civil, d'ici le 28 juin courant dernier délai.

Tours, le 20 juin 1888. Signé : Dr FOURNIER.

poussa aussitôt une exclamation joyeuse :

— C'est toi, mon Charlot !  
— Oui, monsieur Louis.  
— Viens, que je t'embrasse, tu m'as sauvé la vie !

— J'en suis bien heureux, monsieur Louis.  
— Charlot, as-tu vu ma mère ? as-tu vu M<sup>lle</sup> Charlotte ?

— Non.  
— Hélas ! elles sont perdues, peut-être.  
— Oh ! non, monsieur, elles ont dû se sauver dans une barque, peut-être dans la *Barque rouge* que j'ai vue tout à l'heure.

Louis, soutenu par l'espérance, se redressa subitement, secoua ses vêtements, et saisit les deux rames.

— Allons vite, s'écria-t-il, chez M<sup>lle</sup> Rosa. Ma mère et ma fiancée y sont peut-être revenues. En tout cas, il faut sauver M<sup>lle</sup> Marival.

Le Furet reprit sa place au gouvernail qu'il manœuvrait avec habileté et bientôt le *Sagittaire* entra dans le village des Sablons.

Le bourg entier était inondé. L'eau gagnait les étages supérieurs et les greniers. Toutes les maisons étaient ouvertes et le plus grand désordre régnait partout. Des meubles, des poutres, des débris de toute sorte flottaient à la surface de l'eau. Le Furet dut un instant employer toute sa dextérité pour éviter le choc de grosses masses

qui émergeaient au-dessus des flots.

C'étaient trois bœufs noyés qui, lentement, s'en allaient avec le courant dans la vallée.

Tous les foyers paraissaient abandonnés et vides. — Nous ne trouverons personne, murmura Louis.

— Qui sait ? répondit Charlot, M<sup>lle</sup> Rosa n'a pas dû fuir facilement.

Un instant après, au détour de la rue, apparut la demeure de M<sup>lle</sup> Marival. L'eau gagnait déjà l'étage supérieur. A la fenêtre ouverte, deux hommes étaient tranquillement assis, fumant leurs pipes.

C'étaient MM. Beaudrillard et Lheureux. Au cri poussé par le Furet, ils se levèrent et agitérent leurs bras.

D'un coup de rames, Louis vint aborder la fenêtre et, avant même d'attacher le bateau :

— Où est ma mère ? s'écria-t-il.  
Beaudrillard et Lheureux se regardèrent, étonnés.

— Nous l'ignorons, dirent-ils. Nous ne l'avons pas vue, et vous savez bien qu'elle est partie depuis longtemps avec M<sup>lle</sup> Charlotte.

— Et M<sup>lle</sup> Rosa ?  
— Elle est partie aussi.  
— Partie ! Avec qui ?

— Avec son neveu, Reimbault Marival.

(A suivre.)

## UNE ÉVASION A METTRAY

On mande de Tours qu'une évasion a eu lieu lundi à la colonie de Mettray. Vers sept heures du matin, pendant que l'on procédait aux travaux de propreté, un jeune détenu, le nommé Lechassagne, Gilbert, s'est évadé après avoir fracturé une armoire et volé deux habillements complets.

Lechassagne est âgé de seize ans et demi; il a été condamné par le tribunal de Fontainebleau. Sa famille habite Montluçon (Allier). — Il est représenté comme un gamin de la pire espèce capable de commettre un mauvais coup pour se procurer de l'argent.

Voici son signalement: taille, 1<sup>m</sup>60, cheveux et sourcils châtain, front couvert, yeux bleus clairs, nez ordinaire, bouche petite, menton rond, visage plein, teint coloré, cicatrice à la lèvre supérieure. Il porte, sur l'un de ses bras, un tatouage représentant deux oriflammes et, au cou, la trace d'une forte brûlure.

Lechassagne doit être habillé d'un pantalon et d'un gilet noirs, et d'un pantalon de velours. Il doit être coiffé d'un chapeau de feutre noir. Il porte un paquet sur son dos.

D'après les premiers renseignements transmis, Lechassagne, en quittant Mettray, s'est dirigé du côté de Château-du-Loir. Il connaît, en cette ville, la famille d'un de ses camarades de Mettray.

NANTES. — Mort subite d'un notaire. — M. Lechat, notaire au Pont-du-Cens, se trouvait mercredi l'après-midi au Palais-de-Justice de Nantes. Il attendait dans l'antichambre du cabinet de M. le président du Tribunal civil le moment de parler à M. le Procureur de la République et de lui présenter son successeur M. Bignon, quand tout-à-coup il s'affaissa.

On s'empressa autour de lui, mais tous les secours furent inutiles. M. Lechat venait de succomber à une affection de cœur.

M<sup>me</sup> Lechat, venue en ville avec son mari, et qui devait le rejoindre au Palais, n'est arrivée que pour assister à sa courte agonie. Le défunt était âgé de 48 ans.

Nous lisons dans le Redonais :

« Il y a une dizaine de jours, le sieur Philémon Veillon, natif de Redon, réapparait dans notre ville, venant de purger, après une série de condamnations, celle de quatre années, à la Maison centrale de Fontevault. Aussi fou que coupable, il se promenait dans les rues, les manches de son vêtement retroussées, reproduisant avec une badine tous les gestes de l'escrime, de la pointe et du bâton. Blasphémant contre tout le monde, il ne devait pas tarder à commettre une nouvelle incartade.

« Jeudi, il a brisé la majeure partie des vitres de la librairie Dubois; ensuite, il s'est rendu à l'église, est monté dans la chaire, a lancé le tabouret qui s'y trouvait placé sur les chaises de la nef. Des personnes qui l'avaient suivi l'ont saisi et conduit au poste.

« Le tribunal correctionnel de Redon jugeait le lendemain ce repris de justice. Amené devant M. le Procureur de la République, il s'est jeté sur lui en proférant des menaces.

« Le Tribunal l'a condamné à 15 francs d'amende et cinq ans de prison pour outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions. »

## Bibliographie.

Monsieur le Directeur, L'année dernière, vous annonciez à vos lecteurs l'apparition d'une biographie, qui devait obtenir un succès mérité, celle de M. l'abbé Levoyer, né à Saumur, et dont les premières années s'écoulèrent à l'école cléricale, ouverte, au presbytère de Saint-Pierre, par le vénérable M. Forest. L'auteur de cette délicate exquise, M. l'abbé Crosnier, professeur à l'Université catholique d'Angers, vient d'écrire la vie et de publier les œuvres d'un autre prêtre qui consacra à notre jeunesse saumuroise les plus laborieuses années d'une vie trop courte, mais admirablement remplie (1).

(1) L'abbé Léon Bellanger, sa vie, ses œuvres, fort vol. in-12. Paris, LETHIELLEUX, 4, rue Cassette; Angers, HENRY BRIAND, rue Saint-Laud; Saumur, DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir.

M. l'abbé Léon Bellanger fut adjoint, dès les premières heures, aux vaillants et modestes fondateurs d'une œuvre qui, d'abord, dans notre ville, acquit la sympathie des familles. Préfet des études et professeur de rhétorique à l'Institution Saint-Louis, M. Bellanger n'a pas été connu, estimé seulement de ses élèves et de leurs parents. Il était de ceux dont l'esprit assez ouvert voit, dans les fêtes données aux élèves, un principe de vie pour un collège et un élément d'éducation. Malgré ses travaux multiples et ses continuelles souffrances, le premier il organisa ces fêtes où la meilleure société de Saumur n'a pas cessé de se donner rendez-vous. Tous purent alors admirer les ressources infinies de son esprit: la sûreté de son goût, son intelligence de nos auteurs dramatiques qu'il sut communiquer aux jeunes interprètes des *Enfants d'Edouard*; une vaste érudition, habilement mise en œuvre, dans le discours de distribution où il traça le tableau de l'éducation donnée par l'Eglise, au moyen âge, dans ses écoles épiscopales et monastiques; sa verve poétique enfin, qui, tantôt racontait en badinant les frayeurs de l'enfant menacé du *Croquemitaine*; tantôt s'inspirait du plus ardent patriotisme dans *Pensons à la revanche*, et savait d'autres fois varier à l'infini la mesure et le ton pour chanter les joutes du *Carrousel*. L'*Echo Saumurois* du 8 août 1876 a donné cette dernière poésie, qui débutait par ces vers de « coquette » allure :

« Saumur, la cité coquette,  
» A pris des airs belliqueux,  
» Ecoutez! c'est la trompette,  
» Que vent la cité coquette?  
» Des batailles ou des jeux? »

M. L. Bellanger n'a pas chanté seulement Saumur, « la cité blanche et verte », qui, « dans les flots transparents, »

« Se complait à mirer sa tête recouverte  
» Des vieux remparts d'un château-fort. »

En tous lieux, il rencontrait cette âme des objets inanimés qui s'attache à notre âme et la force d'aimer. Comme J. du Bellay, qui a consacré ses plus beaux vers à son « petit Lyré », l'abbé Bellanger ne fut jamais mieux inspiré que pour chanter, dans « *Mon faubourg* », les lieux où s'était écoulée sa première enfance. Vraiment poète, il avait cette exquise sensibilité, cette facile sympathie qui sait s'associer aux affections, aux peines et aux joies de ceux qui nous entourent.

Il a dit délicatement l'amour des enfants pour une bonne mère dans la pièce intitulée: *Ce qui fait l'ange*; il s'est attendri à voir couler les larmes de l'enfant, ses *Gouttelettes de rosée*, comme il les appelle; il a pleuré un *Deuil de mère* et *Les Anges envolés*; dans *La première communion de Juliette*, il a voulu conserver un souvenir des plus belles heures de la vie et des meilleures joies d'une famille chrétienne. La plupart des poésies de l'abbé L. Bellanger sont consacrées à l'enfance. Il voulait les réunir sous le titre gracieux de *Nids et Berceaux*, quand il succomba aux efforts d'une longue maladie, à l'âge de 32 ans. M. Crosnier, avec un tact parfait, a groupé les poésies de M. Bellanger d'après le plan qu'avait entrevu l'auteur de *Nids et Berceaux*. Aussi, nul doute que son livre se répande dans les familles, où l'on prendra plaisir à voir le babil de l'enfant emprunter les charmes d'une délicate poésie.

Ecrit de main d'artiste, la *Vie* de M. l'abbé L. Bellanger ne se lit pas avec moins de plaisir que ses œuvres. « Il est intéressant », nous dit l'auteur dans son avant-propos, « de suivre M. Bellanger dans chacune des étapes de sa vie. » Car, ce jeune prêtre a pris part à toutes les grandes œuvres que M<sup>re</sup> Freppel a fondées dans l'Anjou pour l'enseignement chrétien: l'Ecole des hautes études Saint-Aubin, l'Externat Saint-Maurille, l'Institution Saint-Louis à Saumur, l'Université catholique d'Angers, ont joi tour à tour, à leur début, de son actif dévouement. « Sans doute, M. Crosnier avait riche et belle matière, mais il lui reste le mérite d'une alerte mise en œuvre; il est l'heureux ouvrier d'Horace qui sait avec art « ordonner un tout. »

Veillez donc, Monsieur le Directeur, faire connaître à vos lecteurs un ouvrage qu'ils liront avec le plus vif intérêt, et agréez, je vous prie, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 juin.  
Notre 3 0/0 a regagné et au délai son coupon trimestriel: on cote 83.17. Le 4 1/2 0/0 est à 106.10.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,460. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes au comptant et continuent leur marche vers le pair. Les cours actuels sont des cours d'achat dont il faut profiter si l'on veut bénéficier de l'écart qui sépare encore ces valeurs du cours de 500.

La Société Générale est immobile à 453.75. Les Dépôts et Comptes courants se fixent à 601.25.

La Banque d'Escompte est demandée à 467.50. Les obligations de la Société des Immeubles de France ont de nombreuses transactions à 385. Un arbitrage entre ces titres et ceux absolument similaires de la Banque Hypothécaire qui cotent 495 donnerait donc un bénéfice de plus de 100 fr.

L'action de Panama s'inscrit à 385; le succès de l'émission s'annonce certain, les souscriptions affluent. Les capitalistes trouvent dans ces nouveaux titres des avantages qui ne leur sont offerts nulle part. On sait, en effet, qu'outre les six tirages annuels, les obligations rapportent 15 francs d'intérêt annuel et sont remboursables à 400 francs en 99 ans.

Les Métaux se maintiennent à 845, prix bien modéré pour un titre dont le dividende est assuré à 60 fr. minimum.

Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1,042.50.

Nous avons signalé, lors des assemblées des intéressés à l'Assurance Financière et des communications qui leur ont été adressées par M. Hue, aujourd'hui liquidateur de la Société, les conditions dans lesquelles avait été décidée la formation de la société la Capitalisation. Sur les 5,000,000 de francs, montant du capital de cette Société, représentés par 10,000 actions de 500,000 francs, les intéressés à l'Assurance Financière étaient admis à souscrire pour privilèges les deux tiers des titres; l'opération totale étant au surplus garantie par le syndicat fondateur. L'opération a été close le 16 juin. Sur les 6,660 actions auxquelles pouvaient prétendre le droit de préférence, les intéressés à l'Assurance Financière en ont souscrit 5,534; sur ce nombre, 5,186 ont été souscrites avec les deniers des souscripteurs; pour 348 seulement, il a été fait appel au concours du syndicat fondateur.

Le marché de nos chemins de fer est très ferme.

## FAITS DIVERS

### LE PRIX DU PAIN A PARIS

La préfecture de la Seine, procédant à l'évaluation officielle du prix du pain, à Paris, pour la deuxième quinzaine de juin, a pris comme base un chiffre de 33 francs 197 millièmes, prix moyen du quintal de farine, auquel vient s'ajouter une somme de 12 fr. 223 millièmes qui représente les frais de panification.

Le kilogramme de pain de première qualité est, en conséquence, fixé officiellement à 35 centimes, et le pain de deux kilogrammes à 70 centimes.

Comme le carrousel de Marseille, les fêtes de Soissons ont été attristées dimanche par un cruel accident. Une cavalcade historique avait été donnée avec le concours de la garnison.

En rentrant dans la cour de la caserne, le cheval de M. le sous-lieutenant Cremer, du 67<sup>e</sup> d'infanterie, s'est ébattu, entraînant sous lui son cavalier. M. Cremer a été grièvement blessé et transporté à l'hôpital. Il n'avait pas repris connaissance une heure après l'accident. On désespère de le sauver. M. Cremer était sorti de Saint-Maixent à la dernière promotion.

### ACCIDENT DE TIR

Un accident grave est arrivé lundi soir, au Stand du 92<sup>e</sup>, à Clermont-Ferrand. Une balle tirée par un créneau et revenue par un ricochet, a blessé le caporal Peyrols qui se tenait au créneau voisin du tireur: elle a pénétré par le côté droit, et, après avoir éraflé une côte, elle est sortie en arrière en lézant grièvement la colonne vertébrale.

Le caporal a été porté d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où il a reçu les soins de M. le docteur Vigenaud, médecin chef des salles militaires.

Tout espoir de sauver le blessé n'est pas encore perdu.

Pendant un orage d'une grande violence qui s'est abattu le 14 juin, sur le camp de Châlons, quatre soldats de la 5<sup>e</sup> batterie du 2<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de forteresse, surpris au moment où ils revenaient du travail, ont été frappés d'un coup de foudre et projetés violemment à terre. Trois de ces soldats ont pu se relever immédiatement n'ayant d'autre mal que le peur; quant au quatrième, un nommé Damiens, il fut tué sur le coup et resta par terre entièrement carbonisé.

## Dernières Nouvelles

### INONDATIONS AU MEXIQUE

On télégraphie de New-York, 21 juin:

« D'après des nouvelles de Mexico, il y a eu de graves inondations dans l'Etat de Guanajuato. A Silao, 300 maisons ont été détruites et 20 personnes noyées. »

### Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 22 juin, 1 h. soir.

Le ministre de l'intérieur a reçu aujourd'hui MM. Spuller, Ranc et Reinach, délégués du comité pour le monument de Gambetta.

Le ministre a promis d'assister à l'inauguration et y prononcera un discours.

On télégraphie de Berlin que le nouvel Empereur songerait à intenter des poursuites contre le docteur Mackenzie pour avoir caché sciemment l'existence d'un cancer.

On jouait la *Tour de Nesle* dans la banlieue.

Un figurant, entrant en scène:

— Messieurs, que se passe-t-il donc? Le Louvre est fermé.

Un Titi du pontailleur:

— Eh bien! va au Bon Marché, imbécile!!!

## BOURSE DE PARIS

DU 21 JUIN 1888.

Rente 3 0/0.	83 05
Rente 3 0/0 amortissable.	86 45
Rente 4 1/2 (nouveau).	105 85
Obligations du Trésor.	512 50

## AVIS

Les souscriptions aux obligations à Lots de la Compagnie de Panama sont reçues à Saumur chez MM. V<sup>o</sup> LAMBERT et FILS, banquiers correspondants attirés de la Compagnie.

## LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AGENCE DE SAUMUR

19, RUE DU MARCHÉ-NOIR.

Est chargée de recevoir dès à présent, sans frais, les souscriptions aux Obligations à Lots de la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de PANAMA.

L'Agence du CRÉDIT LYONNAIS, 30, boulevard de Saumur, à Angers, reçoit à partir de ce jour, et sans aucun frais, les souscriptions aux Obligations à Lots de la Compagnie de Panama.

## Confiserie Félix POTIN

Grand Assortiment de Boîtes pour Baptêmes,

Bonbons et Dragées première qualité

PRIX MODÉRÉS

S'adresser.... Où?

Toujours à l'ÉPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean.

G. DOURNEL. — P. ANDRIEUX, successeur

## LA JEUNE MÈRE

Fondée en 1874 par le Dr Brochart

6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'*Echo Saumurois*, 4, place du Marché-Noir.

## LE VIN AROUD

au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>o</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & P<sup>o</sup>

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M° BRAUREPAIRE.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

En l'audience du Tribunal civil de Saumur,

Le samedi 30 juin 1888, heure de midi,

En trois lots:

1<sup>er</sup> Lot.

Cinq hectares soixante-un ares vingt centiares de terre et pré, sis communes du Voide et de Saint-Hilaire-du-Bois.

Mise à prix : 11,181 fr. 10.

2<sup>e</sup> Lot.

Un hectare 12 ares de terre, sis à la Varenne, commune du Voide.

Mise à prix : 2,783 fr.

3<sup>e</sup> Lot.

Seize ares quatre-vingts centiares de vigne, sis commune du Voide, dans les Grandes-Roches.

Mise à prix : 443 fr. 50.

Total des mises à prix : 14,409 fr. 60.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M° ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

2<sup>o</sup> A M° ALBERT, avoué à Saumur, 7, rue de la Petite-Douve;

3<sup>o</sup> Au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

Etude de M° GAUTIER, notaire à Saumur.

## A VENDRE

Par adjudication volontaire

En l'étude de M° GAUTIER, notaire, Le DIMANCHE 24 juin 1888, à midi,

## UNE MAISON

Située à Saumur, impasse des Boires,

Appartenant à M<sup>me</sup> BLONDEAU, comprenant : Maison d'habitation, vaste Hangar et Atelier, Jardin contenant 7 ares 65 centiares.

Sur la mise à prix de : 6,500 fr.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. LANGLOIS, expert à Saumur, ou à M° GAUTIER, notaire.

## A Vendre ou à Louer

PETITE PROPRIÉTÉ

AVEC JARDINS

Sise à Saint-Florent.

S'adresser à M° BRAC, notaire.

## ON DEMANDE A LOUER

UNE COUR FERMÉE

D'environ cent mètres de superficie

S'adresser au bureau du journal.

Guérison de la GOUTTE, du RHUMATISME de la GRAVELLE et de la SCIATIQUE par le VIN DUFLOT

« L'année dernière j'ai été cloué sur le lit pendant deux mois par des Rhumatismes. Cette fois je viens de me guérir en trois jours avec le Vin Duflot. »

M<sup>me</sup> RICHEFEUX, à Grez-en-Bouère (Mayenne)

M. POIRIER, Négociant en vins au Chapeau, près Saumur, avertit ses clients qui ont acheté du vin à MM. Poirier et Marseille avant le 15 avril 1888 de payer toute somme arriérée entre les mains de M. Ludovic Proust, expert-comptable, rue Dacier, n° 43, à Saumur, nommé, par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur en date du 11 juin, sequestre judiciaire, avec mission de faire rentrer toutes les sommes dues à MM. Poirier et Marseille. Tout paiement fait à un autre que M. Proust sera nul.

Saumur, imprimerie de PAUL GODRET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL INTEROCÉANIQUE

DR

# PANAMA

PRÉSIDENT-DIRECTEUR: M. FERDINAND DE LESSEPS

Emprunt de 720 millions  
Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ou responsabilité de l'État

Souscription publique à Deux Millions d'Obligations à Lots ÉMISES A 360 FRANCS

RAPPORTANT 15 FRANCS PAR AN  
Payables semestriellement les 1<sup>er</sup> Décembre et 1<sup>er</sup> Juin de chaque année  
REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS dans un délai maximum de 99 ans.

## TABLEAU DES LOTS TIRÉS CHAQUE ANNÉE

6 Tirages par an, du 16 Août 1888 au 15 Juin 1913. — 1<sup>er</sup> Tirage le 16 Août 1888.

3 lots de 500,000 fr. — 3 lots de 250,000 fr. — 6 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Octobre.		15 Décembre.		15 Février.		15 Avril.		15 Juin.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000	2 lots de	10,000. 20,000
2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000	2 —	5,000. 10,000
5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000	5 —	2,000. 10,000
50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000

Par an : 366 lots s'élevant à Fr. 3,390,000.

4 Tirages par an, du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement

2 lots de 500,000 fr. — 2 lots de 250,000 fr. — 4 lots de 100,000 fr., etc.

16 Août.		15 Novembre.		15 Février.		15 Mai.	
Francs.		Francs.		Francs.		Francs.	
1 lot de	500,000	1 lot de	250,000	1 lot de	500,000	1 lot de	250,000
1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000	1 —	100,000
1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000	1 —	10,000
1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000	1 —	5,000
5 lots de	2,000. 10,000	5 lots de	2,000. 10,000	5 lots de	2,000. 10,000	5 lots de	2,000. 10,000
50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000	50 —	1,000. 50,000

Par an : 236 lots s'élevant à Fr. 2,200,000

Le paiement des lots aura lieu un mois après chaque tirage

Le remboursement à 400 francs et le paiement des lots seront garantis par un dépôt de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français, conformément aux termes ci-après de la loi du 8 Juin 1888 (art 1<sup>er</sup>, paragraphe 4) :

« Le remboursement de cet emprunt dans un délai maximum de 99 ans et le paiement des Lots seront garantis par un dépôt suffisant, avec affectation spéciale, de Rentes françaises ou de Titres garantis par le Gouvernement Français. »

Indépendamment de l'amortissement qui se fera chaque année par le paiement des lots, l'amortissement à 400 francs commencera à partir de 1913.

Le dépôt en Rentes françaises ou titres garantis par le Gouvernement Français sera administré par une Société civile spéciale, indépendante de la Compagnie de Panama.

Prix d'Émission payable comme suit :

1 <sup>er</sup> Versement	20 fr. en souscrivant	20 fr.
2	40 fr. à la répartition (du 5 au 10 juillet 1888)	40
3	60 fr. du 20 au 25 Août 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 4 0/0 l'an.	59 84
4	60 fr. du 5 au 10 Novembre 1888	59 18
5	45 fr. du 5 au 10 Février 1889	43 44
6	45 fr. du 5 au 10 Mai 1889	43 10
7	45 fr. du 5 au 10 Août 1889	43 60
	45 fr. du 5 au 10 Novembre 1889, sous déduction des intérêts à raison de 4 0/0 l'an jusqu'au 1 <sup>er</sup> Décembre 1889	41 18
	Total.	349 34

La Souscription sera ouverte et close le 26 Juin 1888

A la Compagnie Universelle du Canal Interoocéanique, 46, rue Caumartin

A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.

Au Comptoir d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.

A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.

A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.

Au Crédit Lyonnais, 49, boulevard des Italiens.

A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.

A la Banque Franco-Egyptienne, 3 et 5, rue Saint-Georges.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Étranger et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger

# CACAO PUR VAN HOUTEN Soluble

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5. — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méfiez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez M. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et F... 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

Certifié par l'imprimeur soussigné.